

Des Sangliers et des Hommes

Comment les clôtures limitent les relations entre les agriculteurs et la faune de la région du Mandement genevois

Tout individu est fait pour survivre et se reproduire : c'est la loi de la sélection naturelle qui mène les êtres de toutes espèces. L'humain a choisi de se considérer supérieur dans le règne animal en raison de sa capacité cérébrale qui lui permet de créer l'artifice – signes, règles, outils. Dès l'instant où il s'est sédentarisé, l'Homme a défendu son territoire contre l'autre (humain et non-humain) en l'éliminant ou en s'en protégeant par des barrières. Il s'est ainsi écarté de son environnement et a soumis pendant des siècles les autres êtres naturels en exploitant les ressources de façon irraisonnée. Le cultivateur, nourricier des siens, a vite fourni toute sa communauté en denrées ; la mondialisation l'obligeant par la suite à surproduire pour rester compétitif. L'humanité s'est répandue dans toutes les régions viables de la planète au détriment de la nature – la religion et la science n'ont fait que l'encourager dans cette voie.

La soif de connaissances des scientifiques leur a cependant fait constater que la Terre est un système qui fonctionne grâce à l'interconnexion de tous ses éléments. La conscience écologique a alors émergé, à la fin du XX^{ème} siècle, pour affirmer que **si l'humanité veut perdurer, la nature doit être respectée**. En Suisse les pratiques des agriculteurs se transforment pour être plus compatibles avec la durabilité de la planète. Les agriculteurs se voient endosser **le rôle d'entretien du paysage qui ne correspond pas à leur représentation de la profession** - ne faisant pas référence aux pratiques respectueuses présentes dans la paysannerie avant la demande internationale de surproduction. Dans l'élan de cet intérêt pour l'environnement certaines espèces sont protégées et des zones naturelles sont préservées. À Genève, dans cette optique, plusieurs réserves sont créées et la chasse est interdite par un vote populaire : les Genevois décident en 1974 qu'ils ne veulent plus voir chasser sur leur territoire.

Cependant **tout espace requiert une gestion de la faune si l'humain veut continuer à cultiver**, car les animaux tentent de profiter de tout interstice qui leur est laissé pour proliférer. **Le sanglier est une espèce qui privilégie la reproduction à la survie** et ses populations augmentent très vite dans une région qui présente des températures clémentes, de la tranquillité et où il y a une expansion de la culture de maïs – nourriture et abris requis pour une reproduction maximale.

Dans le Canton de Genève, c'est un service étatique qui s'occupe de la gestion de la faune : dès 1974, les gardes de l'environnement régulent les populations animales qu'ils jugent en surplus et donnent les carcasses aux agriculteurs, victimes de gros dégâts. En 1997, cent-vingt sangliers sont tirés en raison de l'expansion de l'espèce dans le canton, ce qui fait réagir les protecteurs d'animaux. Un plan *d'écogestion* est alors appliqué (épargnant tout sanglier dépassant 60 kilo) et permet aux suidés de décupler... Les dégâts augmentent dans les cultures et les compensations financières remplacent la viande de sanglier pour que le processus soit plus démocratique. Pour les agriculteurs, ces indemnités financières ne viennent que s'ajouter aux aides nationales et augmentent encore la dépendance de la paysannerie aux autorités.

A partir de ce moment, les sangliers commencent à s'attaquer aux cépages nobles. Les prix des indemnités sont alors négociés pour que la production de vin perdue soit remboursée et non uniquement le raisin. **Les dégâts au vignoble genevois sont tels que leur coût fait exploser les caisses de l'État** (680'000CHF en 2001 uniquement pour les sangliers), le mécontentement des vignerons va de pair. Le conseiller d'État de l'époque prend alors la

problématique en main et le Service de la faune est remodelé, des personnes sont engagées et **une gestion basée sur trois volets est développée : prévention, régulation, compensation.**

Si le point de départ de mon étude était les clôtures préventives, ce travail m'a également menée aux tirs de régulation ainsi qu'aux compensations financières des dégâts, abordant ainsi les trois volets de la gestion genevoise des sangliers. Cet état des lieux, réalisé après dix ans d'application des mesures étatiques, révèle que les dégâts ont diminué de manière effective, mais qu'il n'existe pas une réelle cohabitation entre sangliers et agriculteurs dans le Mandement genevois.

Les clôtures : un volet de la gestion

Cette technique n'est pas une innovation mais constitue un emprunt, par diffusion, de la France voisine, qui a été adaptée au Canton de Genève. Trois types de clôtures sont utilisés dans le Mandement genevois. Des **clôtures fixes**, composées d'un grillage métallique, sont posées dans une zone pour empêcher des accidents automobiles et sont utilisées autour de quelques parcelles pour protéger des pommiers. Les **clôtures de type flexinet**, aussi nommées treillis à mouton, sont utilisées contre les blaireaux et les sangliers, mais sont peu répandues car elles empêchent le passage de toute la faune. Enfin, les **clôtures à deux fils** sont les plus répandues dans la région étudiée et sont donc l'objet principal de cette recherche : les fils placés à 28 et 60 cm de hauteur retiennent en général les sangliers. Mon terrain a révélé que les recommandations des scientifiques sont en général très proches de la mise en pratique de cette technique. **Bien que certains auteurs préconisent de ne clôturer des parcelles qu'exceptionnellement lorsqu'il y a trop de sangliers, les clôtures se sont multipliées dans une grande partie du Mandement genevois.**

L'analyse de ces barrières a montré qu'**une symbolique très forte agit sur la pratique** : plusieurs représentations paysannes empêchent l'acceptation par le collectif de cette mesure de prévention des dégâts : le social agit sur l'espace - lieu, milieu et territoire - qui se voit envahi de frontières... Certains veulent encourager la faune en évitant trop de dégâts alors que d'autres voient une surpopulation des bêtes sauvages qui débordent sur les espaces cultivés. **La perception de l'espace est donc propre à chaque acteur** et même si les clôtures permettent de protéger les cultures, elles isolent les agriculteurs du milieu naturel où ils travaillent ce qu'ils ne vivent pas très bien. En effet, **un territoire est toujours objectivement organisé mais subjectivement inventé** : les idéologies, les souvenirs et les symboles en sont une plus-value non négligeable. **La valeur d'un territoire, pour ses occupants, est le résultat accumulé par des générations**, ainsi la vision des ancêtres est souvent difficile à atténuer. Dans notre cas, les anciens du Mandement éliminaient la faune pour pouvoir cultiver, alors que les agriculteurs contemporains doivent s'emprisonner pour que les animaux sauvages puissent déambuler : ces visions sont si antagonistes qu'elles ont du mal à se succéder.

Dans tout espace, il existe ainsi une imbrication de facteurs sociaux, politiques, économiques, mais aussi écologiques, qui se cristallisent sur les frontières. Mais tout processus naturel ne perçoit pas les délimitations sociales : il a donc été nécessaire de clôturer les espaces domestiqués pour qu'ils soient respectés par la faune sauvage. L'expansion des populations de sangliers ne pouvait être résolue par les agriculteurs, n'ayant plus le droit de défendre leurs terres, ce qui a fait que la diminution des dégâts aux cultures est devenue une problématique cantonale.

Les autorités ont alors choisi de protéger les espaces cultivés ce qui n'est pas en adéquation avec l'imaginaire des agriculteurs - qui ne veulent pas être parqués comme les animaux d'élevage, mais souhaiteraient plutôt voir les forêts clôturées. Un acte légalement

interdit en Suisse pour que l'accès aux zones boisées soit assuré à tous. En outre, enfermer les animaux dans les forêts serait très néfaste pour les populations car les déplacements naturels requis pour éviter la consanguinité seraient entravés. La seule possibilité est de poser les barrières à plus de vingt mètres des forêts, dans la zone agricole : ainsi les animaux ont le droit de se déplacer et les humains le droit de profiter du bien commun qu'est la forêt. Il existe donc des politiques extérieures aux enjeux techniques : bien qu'aucune limite ne soit stable et immuable, les clôtures n'entoureront probablement jamais la forêt mais resteront autour des cultures.

Si les frontières qui séparent social et nature, domestique ou sauvage, sont des limites très floues et en évolution permanente, elles sont souvent difficiles à accepter lorsqu'elles sont matérialisées. Dans ce sens, **parquer la nature cultivée, c'est éloigner les agriculteurs de leur milieu** comme si l'activité anthropique devait être isolée du reste de l'environnement. **Cette exclusion spatiale devient ainsi une exclusion sociale** à la fois dans le règne animal et face aux autres usagers humains qui se délassent dans la zone rurale. Ces frontières érigées dans la campagne genevoise rappellent ainsi que **l'exercice du pouvoir sur la technique n'est pas forcément détenu par ceux qui y sont confrontés**.

La mise en pratique de cette mesure préventive a été réalisée par les gestionnaires sur des bases légales diverses qui vont de la compensation des dégâts aux mesures de prévention et de régulation. **Les lois fédérales et cantonales restent cependant très floues au niveau de l'aide fournie par les autorités**. Les gestionnaires ont préféré s'investir dans la prévention que dans la remise en état des dégâts. Un zonage a été effectué par le Service de la faune pour spécifier les contributions des autorités à la mise en place des clôtures : la prévention des parcelles proches des forêts est à charge des autorités. En dehors de cette zone, une rétribution a été proposée aux agriculteurs disposés à mettre en place eux-mêmes la prévention et c'est à ce moment-là que les clôtures ont décuplé dans la région - les agriculteurs étant soucieux de protéger leur labeur.

Un calcul précis est cependant réalisé par les gestionnaires et les clôtures sont refusées lorsque leur coût dépasserait celui d'éventuels dégâts. La traduction de cette pratique aux agriculteurs genevois a été réalisée par un mandataire passionné par les sangliers et compétent techniquement, mais peu compatissant face aux difficultés des agriculteurs. De plus, il a été mandaté pour vérifier les constats de dégâts, alors que la sensibilisation d'une technique à un collectif coïncide mal avec le contrôle de sa bonne foi. Une fois ce spécialiste évincé, un garde se montrant plus soucieux du bien-être des agriculteurs a pris la gestion de la prévention en main et semble aujourd'hui très bien accepté par les utilisateurs de la technique.

En étudiant cet outil dans l'action en situation, il devient évident qu'il **impose des gestes et des savoir-faire à ses utilisateurs pour être efficace**. Les connaissances transmises entre les acteurs sont primordiales, d'où l'importance de la traduction de l'outil. **La pénibilité des clôtures est fortement mise en avant par les utilisateurs qui doivent se réorganiser en fonction de la simple présence de cette mesure de prévention** (pose-dépose, manœuvres, ouverture-fermeture, entretien, etc.) et penchent parfois vers des pratiques néfastes pour l'environnement à contrecœur pour éviter une diminution de l'efficacité de la technique de protection (dés herbant ou *flexinet*). Certains constatent que leur surface exploitable est diminuée (même s'il ne s'agit que de quelques mètres, c'est une perte de production non négligeable sur une décennie) et beaucoup appréhendent les risques latents de chocs électriques au cours de toutes les activités réalisées dans des parcelles clôturées.

Certains acteurs ont réussi à s'approprier cet outil en utilisant d'autres techniques pour être plus efficace en temps et en énergie (comme effectuer la pose des clôtures en quad) **mais d'autres sont toujours réticents à cette mesure**, présente dans leur quotidien depuis

dix ans mais **ne correspondant pas aux schèmes qui ordonnent leurs perceptions et leurs activités.**

Les seuls exploitants agricoles réellement satisfaits de la technique sont des agriculteurs mitoyens qui se partagent une grande zone clôturée, ce qui diminue la pénibilité de leur activité mais aussi de celle des gestionnaires.

Ce type de grandes parcelles clôturées pourrait être plus répandu si des viticulteurs voisins s'alliaient pour se protéger ensemble contre la faune qui les importune.

De manière générale, on constate que l'appropriation d'un outil se réalise si le nouveau trait technique est apprivoisé par le collectif cible et fait l'objet d'un partage de connaissances pour devenir un trait culturel stable. **La présence des clôtures n'est cependant pas stable chez les agriculteurs du Mandement qui voient dans cette mesure trop de contraintes mais aussi une inadéquation avec le problème réel : des bêtes sauvages qui augmentent tellement qu'elles sortent de leur domaine boisé pour entrer dans les zones cultivées.**

Même lorsque la technique de prévention est bien entretenue, des phénomènes aléatoires (branches qui tombent mais aussi malveillance, etc.) peuvent permettre aux sangliers d'entrer dans les cultures et faire des dégâts - une mesure de protection qui prend beaucoup d'énergie et de temps mais qui ne permet pas une totale sécurité des parcelles.

Si les clôtures sont considérées par certains comme une conséquence obligatoire de la coexistence des sangliers et des agriculteurs, **la plupart des agriculteurs ne voient pas les clôtures électriques comme un progrès dans leur univers technique mais se sentent plutôt limités dans cette mutation de leur milieu qui ne correspond pas à leurs attentes.**

Une certaine hantise est présente face à l'expansion des clôtures dans la région malgré qu'aucun groupe professionnel ne compte voir s'étendre ces parcellisations dans le paysage : agriculteurs comme gestionnaires voulaient diminuer l'étendue des clôtures en 2011 et les populations de sangliers avaient suffisamment diminué en 2013 pour que cela soit envisagé dans la pratique.

Cette technique a permis de diminuer drastiquement les dégâts des suidés néanmoins, **son efficacité dépend d'une bonne installation et d'un entretien systématique des clôtures car elles agissent plus au niveau psychologique que physique sur les sangliers.** Ces animaux ont besoin d'un temps d'adaptation : c'est après s'être fait secouer qu'ils ne vont plus tenter de repasser. S'ils franchissent une clôture non électrifiée, ils tenteront de la franchir à nouveau et risquent de l'endommager. **L'entretien est primordial** (contrôle de la batterie, des branches tombées, de l'herbe, du gel, de la neige, des actes de malveillance, etc.) et s'il est absent, les clôtures sont inefficaces.

Le mythe du sanglier passant les clôtures a ainsi disparu lorsque le mandataire a prouvé par la pratique que les clôtures diminuaient les dégâts. **L'efficacité de cette mesure de prévention a donc été avérée mais certains continuent à ne pas en être convaincus de l'expansion des barrières dans leur région.**

De plus, pour que les clôtures retiennent les sangliers avides de raisin lors de la véraison, la protection doit être accompagnée d'un agrainage dissuasif - une distribution temporaire de grains de maïs près de la zone refuge, réalisée à la volée linéaire pour que tous les animaux puissent s'alimenter. Ce nourrissage de la faune énerve beaucoup d'agriculteurs car ils considèrent qu'il renforce une domestication de ces animaux sauvages déjà trop proches de l'espace anthropique. **Malgré le fait qu'il soit temporaire et raisonné, cet agrainage serait la preuve selon certains que le Service de la faune tient à garder des populations « sauvages » qui sont toujours plus domestiquées.** Plusieurs acteurs interrogés sont agacés par cette démarche des gestionnaires cantonaux : au lieu d'éliminer les individus gênants on

les nourrit ! L'État doit maintenant sustenter les sangliers pour protéger les cultures, tant les populations ont eu le temps de proliférer à leur aise... Pourtant ce nourrissage du sauvage a uniquement pour but de sauvegarder le vignoble car l'irrégularité de l'agrainage ne permettrait en aucun cas de fidéliser les compagnies de suidés – qui ont profité de ressources naturelles de la région pour se sédentariser.

Les tirs de régulation : un volet de gestion très controversé

Il est essentiel ici de préciser que je n'ai pas observé la pratique de tirs des gardes de l'environnement ni même une chasse dans les territoires voisins. L'analyse de cette mesure est donc uniquement basée sur les propos des acteurs.

La régulation étatique a sans cesse été abordée par les acteurs interrogés sur la prévention car c'est un sujet très controversé dans le canton. En effet **cette régulation fonctionnarisée des suidés est une particularité genevoise qui transforme la situation** par rapport à d'autres régions, les chasseurs étant évincés de la gestion.

Différentes lois régissent la régulation de la faune en Suisse et la législation cantonale s'est adaptée à la votation populaire de 1974 afin que le Service de la faune ait les droits adéquats pour gérer les populations animales en surnombre. La quantité de tirs, effectués par les gardes de l'environnement, a beaucoup varié entre 1995 et 2011 et c'est l'explosion des frais des dégâts en 2001 qui a provoqué une augmentation drastique de la régulation des suidés.

Il existe différentes limites aux tirs effectués par les gardes de l'environnement, comme notamment le souci de protection des êtres naturels. Néanmoins, mon étude a mis en évidence que **les protecteurs validant la gestion du Service cantonal de la faune sont conscients que cette espèce d'ongulés doit absolument être régulée pour éviter un déséquilibre naturel**. Toutes les décisions de régulation doivent d'abord être validées par les décisionnaires avant d'être appliquées sur le terrain, ce qui limite parfois l'intensité des tirs. Cela a eu comme conséquence que le cheptel cantonal n'était toujours pas approprié au territoire régional en 2011 - après plus de dix ans de régulation soutenue.

D'autres limites de cette pratique ont été mises en évidence par les acteurs, comme les contraintes de travail de nuit, les mesures d'hygiène et les prélèvements divers sur le gibier - demandés pour des études scientifiques - sans oublier le nettoyage du local de dépeçage situé en ville - ce qui crée une perte de temps et ne permet souvent pas plusieurs sessions de tirs en une nuit. La commercialisation de la viande a été développée par les gestionnaires cantonaux : cette volonté étatique, qui permet à tout citoyen de profiter du gibier cantonal traité, est louable mais augmente les contraintes des gardes-faune dans leur pratique.

L'étude montre, de plus, que les agriculteurs acceptent mieux les dégâts lorsqu'ils peuvent manger les bêtes nuisibles (comme c'était le cas à l'époque, où les gardes donnaient des sangliers tirés aux agriculteurs victimes de gros dommages) que lorsqu'ils reçoivent des indemnités financières comme aujourd'hui - la viande étant vendue le même prix à tous les citoyens du canton de Genève.

Les multiples différences entre la technique de régulation cantonale par les gardes-faune et la chasse pratiquée dans les autres régions, ainsi que les divers arguments des partisans et des détracteurs de la régulation cantonale fonctionnarisée, permettent de comprendre les enjeux de cette gestion étatique. **Les tirs effectués par les gardes sont souvent critiqués parce qu'ils sont coûteux** (des fonctionnaires sont payés au tarif de nuit alors que des chasseurs seraient prêts à payer pour tirer les suidés ; sans parler du coût du matériel de pointe utilisé) **mais aussi parce qu'ils sont en contradiction avec l'éthique des chasseurs** (aucune chance n'est laissée à l'animal dans cette pratique de nuit réalisée avec des techniques perfectionnées - fusil à lunette, caméra thermique, etc.). Ainsi **cette gestion étatique remplit les conditions**

de l'éthique des protecteurs (pas de souffrance ni de stress pour l'animal) mais est totalement désapprouvée par les chasseurs du canton et des régions avoisinantes.

D'autres études sur la gestion de la faune, réalisées dans des régions où la chasse perdure, montrent toutefois que la chasse contemporaine ne ressemble plus beaucoup à la pratique des anciens et ne ravit pas forcément les chasseurs traditionnels.

Une gestion de la faune étatique permet au Service de s'adapter constamment à la situation : même si beaucoup d'agriculteurs relèvent que les décideurs sont trop éloignés du terrain, des changements récents (agrainage de tirs) montrent que les gestionnaires genevois tentent d'améliorer en permanence leurs mesures de gestion. Il est cependant à relever qu'**en 2011, il était hors de question de réguler d'autres espèces que le sanglier**. Cela causait un grand mécontentement des exploitants, qui voyaient notamment les chevreuils envahir leur campagne. Ce manque de souplesse face à la gestion d'une faune en constante expansion provoque la persistance d'activités ancestrales. Le fait que toutes les espèces en surplus ne soient pas systématiquement régulées pousse à un prélèvement ponctuel de quelques particuliers qui se hasardent à défier la loi.

Ainsi un désaccord persiste entre les partisans et les détracteurs de la régulation étatique : les premiers prônent sa valeur sécuritaire et sont sans cesse à légitimer cette gestion fonctionnarisée, face aux seconds qui voudraient voir le retour de la chasse. Cette pratique traditionnelle n'est cependant pas prête de revenir dans le canton : même l'effarouchement - possibilité de réguler quelques oiseaux qui est encore permise à certains agriculteurs - est de plus en plus limité par les protecteurs ; et toutes propositions de changements de la régulation actuelle sont évincées par les décideurs. La visite des couloirs du Grand Conseil - où un débat retentissant eut lieu au sujet d'une motion portée à la Commission des finances pour diminuer les salaires du personnel (les heures des gardes de l'environnement) - a mis en évidence **la tendance étatique à vouloir garder cette régulation fonctionnarisée car elle permet une grande sécurité et donc la tranquillité des électeurs genevois.**

La possibilité de réintégrer les citoyens dans la gestion de la faune ne serait pourtant pas unimaginable lorsque l'on voit que la pêche, autre activité de prédation ancestrale, persiste à Genève sans provoquer de contestations. Des prélèvements de poissons sont réalisés de manière raisonnée, par les amateurs comme par les professionnels, grâce à une réglementation claire et appliquée car contrôlée. Des pêcheurs indépendants jouissent ainsi des ressources naturelles des eaux cantonales lacustres, ce qui ne choque pas les citoyens genevois qui sont même ravis de pouvoir manger du poisson frais - produit de proximité servi dans les restaurants et vendu aux particuliers.

Un partenariat entre chasseurs genevois et gestionnaires étatiques serait donc envisageable, s'il est créé dans une réelle collaboration entre ces deux groupes d'acteurs. Il est certain qu'une réintégration des chasseurs genevois dans la gestion de la faune du territoire permettrait de diminuer les controverses houleuses émergeant de la mesure des tirs de régulation.

Les indemnités, dernier volet de gestion : une question d'argent qui agace

De multiples problèmes symboliques liés à l'argent ont émergé lors de cette étude : **l'aspect financier très prégnant envenime clairement les rapports entre le Service de la faune genevois et les exploitants agricoles du Mandement**. En effet, les indemnités ne compensent pas toujours les pertes de production et le fait que les frais de compensations dictent les mesures de prévention (rapport coût/bénéfice) et de régulation (seuil financier dépassé qui a provoqué l'augmentation des tirs) est très mal vécu par les agriculteurs.

Bien que les frais dus aux indemnités aient énormément diminué depuis 2001, des dégâts persistent : si les cépages nobles du territoire genevois sont aujourd'hui entièrement clôturés, ce qui a permis une nette baisse des frais des dégâts ; **les grandes cultures et les herbages continuaient à être attaqués par les suidés en 2011**. La compensation de ces dégâts est peu élevée mais cela n'empêche pas que le travail soit souillé par les sangliers, ce qui démotive les agriculteurs. Pour les effets sur des filières (raisins destinés à faire du vin, grandes cultures pour nourrir des vaches laitières), les indemnités ont été revues à la hausse par les gestionnaires suite à des demandes émanant d'entrepreneurs agricoles régionaux.

Les diverses conditions demandées pour que les dégâts soient compensés sont très critiquées : ce que les gestionnaires cantonaux jugent comme mesures de « prévention raisonnable »¹ sont considérées ubuesques par beaucoup d'exploitants. À Genève, toutes les parcelles aux abords des sites protégés doivent être clôturées pour que les dégâts soient indemnisés et l'entretien de ces clôtures est demandé aux agriculteurs. **La remise en état des parcelles est également exigée pour que les dommages aux cultures soient remboursés.** Ce qui est difficile à accepter pour certains, parce que les sangliers reviennent souvent tout labourer après le travail des exploitants qui ont le sentiment de perdre leur temps.

Le Service donne la possibilité aux agriculteurs de demander une participation pécuniaire des autorités à la remise en état des parcelles.

Les agriculteurs semblent déjà dépassés par toutes les démarches administratives qu'ils doivent réaliser et ont probablement omis ce droit car aucun d'eux ne m'a parlé de cette aide financière alors que beaucoup relevaient le fait que les frais de remise en état étaient parfois très élevés et pas considérés.

Tous les gens de terrain se demandent quels sont les coûts réels de toutes les mesures de gestion mises en place, et si ceux-ci ne dépassent pas les frais des compensations qui avaient alerté les autorités en 2001 (680'000 CHF de dégâts).

La métaphore utilisée par les hauts fonctionnaires, qui estiment la gestion au prix d'un café par année par citoyen genevois, ne plait pas aux agriculteurs parce qu'elle ne donne aucun chiffre précis. Un bref calcul permet de constater que **les frais totaux de la gestion (dépassant de peu le demi-million de francs suisses) sont très en dessous du prix du café par citoyen par an (plus d'un million et demi)** sans oublier que le prix du café augmente sans cesse et la population cantonale aussi.

Il serait bien mieux accepté, mais aussi plus réaliste, de donner les chiffres exacts de chacune des mesures de gestion afin d'illustrer l'esprit de transparence prôné par le Service de gestion genevois.

Sans oublier que les compensations financières des dégâts ne permettent pas de résoudre le désarroi des agriculteurs qui préfèrent largement un investissement plus important dans la prévention (et idéalement la régulation) que dans la compensation - les dommages sur la production causant aussi une perte symbolique et pas uniquement économique.

L'aspect le plus critiqué par les agriculteurs concerne le fait que le montant des indemnités soit le baromètre des décisions de régulation alors qu'ils voient les populations animales augmenter au-delà de la capacité territoriale et que cela ne transparait pas dans les montants des compensations. Il faut ajouter que d'autres espèces se joignent aux sangliers, seuls boucs-émissaires tirés, pour se restaurer des ressources cultivées : des cervidés qui sautent les clôtures (les chevreuils sont très présents à Satigny

¹ Pour les indemnités de dégâts la loi helvétique laisse aux cantons le jugement des mesures de « prévention raisonnable » qui doivent être exécutées pour recevoir les compensations (LChP, art. 13).

(une des communes du Mandement) et les cerfs sont aujourd'hui implantés au nord du canton), des lièvres toujours présents (et dont les dégâts irréguliers coûtent moins chers que les mesures de prévention) et des blaireaux protégés (qui, une fois établis sur une parcelle, sont difficiles à déloger). **La régulation est inexistante à Genève pour ces espèces qui ont une autre place dans les représentations des protecteurs genevois que les sangliers, volontiers imaginés en jambon pour se restaurer.**

Conclusions à tirer de la coexistence des sangliers et des agriculteurs du Mandement

La conservation jumelée de l'agriculture et de la nature est possible mais engendre de multiples contraintes pour les agriculteurs comme pour les gestionnaires - qui doivent moduler différents aspects économiques, mais aussi symboliques, et satisfaire tous les usagers de l'espace rural. **À Genève, la volonté populaire est que les animaux sauvages puissent croître et déambuler, sans être chassés, sur tout le territoire.** Les sangliers ont profité du calme présent dans le canton pour se reproduire en quantité et profitent de chaque parcelle non clôturée ou mal entretenue pour se régaler. **Les traces des suidés sont ainsi vues et vécues au quotidien par les agriculteurs qui ne peuvent que tenter de s'en protéger, n'ayant pas le droit de les éliminer.**

Une catégorisation dichotomique permet de rassembler les divers protagonistes interrogés : ***suscrophobes et suscrophiles, c'est-à-dire les personnes qui n'apprécient pas les sangliers et ceux qui les affectionnent.*** Ces termes découlent de l'appellation des partisans et détracteurs des loups (lycophobes, lycophiles) de la Vanoise² et ont été utilisés pour décrire les acteurs du Vercors à propos des sangliers³. À Genève, la situation est bien moins conflictuelle que celle autour des loups en Savoie. L'arrêt de la chasse permet également une rupture moins nette entre les suscrophobes et les suscrophiles genevois que dans l'Isère. En résumé, **les agriculteurs du Mandement sont plutôt suscrophobes face à cet animal qui détruit leur labour, mais ils voudraient que le cheptel diminue et non qu'il soit éradiqué.**

Les gestionnaires sont, quant à eux, plutôt suscrophiles en raison du respect qu'ils ont pour tout être naturel, mais ils sont tous conscients des dégâts que crée cette espèce sur les espaces domestiques comme sauvages et de l'importance de la réguler.

Les citadins sont, pour la plupart, ignorants des problématiques liées à cette espèce et ne remettent pas en question le vote des anciens (arrêt de la chasse en 1974) car ils apprécient de pouvoir profiter du calme de la campagne genevoise. Les seuls urbains qui ont une idée de toutes les mesures de prévention mises en place contre les sangliers sont les personnes connaissant personnellement des agriculteurs, mais aussi les cavaliers et les cyclistes qui se promènent régulièrement dans le Mandement et sont donc souvent confrontés aux clôtures.

Les maîtres de chien n'ont souvent aucune connaissance de l'utilité des clôtures pour éviter les dégâts et font parfois des remontrances lorsque leurs compagnons reçoivent des décharges.

Une information étendue des promeneurs de chiens sur la raison des clôtures électriques pourrait être imaginée en parallèle de la communication mise en place sur les espaces dédiés aux chiens. Une communication systématique à l'ensemble des citoyens genevois pourrait également être réalisée de façon encore plus soutenue (journaux, radio, télévision) à chaque période intensive de prévention et de régulation.

² Mauz (2005)

³ Mounet (2008)

Répondre de manière assidue les nouvelles de gestion pour que tous les Genevois soient conscients de l'extension de la faune, de l'importance des différentes mesures et de leurs coûts pour le canton – et non uniquement les personnes intéressées.

Les seuls suscrophiiles genevois (au sens strict du terme : qui aime les sangliers) sont les chasseurs passionnés - qui traquent les suidés dans les régions voisines -, **les chercheurs spécialisés** - qui tentent d'augmenter la connaissance de l'espèce pour améliorer la coexistence - **et les protecteurs naturalistes** - attendris par les marcassins, mais qui n'ont souvent pas une idée réaliste des effets de suidés en surnombre.

Divers univers se côtoient donc chez les humains et s'entremêlent au monde des animaux. Les sangliers, qui ne savent pas se faire discrets et se comportent « salement », engendrent la modification des pratiques traditionnelles paysannes. La délicatesse des chevreuils est mieux acceptée par les viticulteurs que les dégâts grossiers des sangliers même si les préférences de ces suidés pour les cépages nobles permettent aux vigneron – aujourd'hui protégés – de sourire du palais fin des cochons. Les céréaliers et les éleveurs, quant à eux, ne se retrouvent en rien dans le monde des sangliers qui continuent à faire des dégâts sur leurs parcelles...

Cette espèce souligne aussi l'instabilité de la profession agricole et accentue sa dépendance aux autorités. **Accompagnée par le reste de la faune, les sangliers font émerger les désaccords et les incompréhensions entre les agriculteurs et les gestionnaires : le coût des compensations des dégâts est le baromètre de la régulation alors que ce seuil économique est bien plus élevé que la capacité d'acceptation psychique des professionnels terriens.** Les agriculteurs sont convaincus que dès que les animaux sauvages ne peuvent se contenter des ressources naturelles et rentrent dans l'espace domestiqué, leurs populations doivent être diminuées alors que les « écolos » sont ravis de voir les êtres naturels se répandre sur le domaine artificialisé – la nature reprenant enfin ses droits.

Aujourd'hui, à l'heure où les populations de sangliers sont enfin revenues à un cheptel compatible avec le territoire cantonal, beaucoup de personnes proches du terrain régional espèrent que les chevreuils – qui ont pris le relais et dépassent les limites de l'acceptable – seront régulés avant que le seuil financier cantonal ne soit franchi.

Les agriculteurs devraient ainsi pouvoir s'exprimer davantage sur cette réalité qu'ils vivent au quotidien et qui n'est pas reflétée dans les chiffres des économistes et ne semble pas être considérée dans les décisions des autorités. L'avis des gardes de l'environnement sur la situation du terrain qu'ils observent de façon régulière pourrait également être plus intégré dans les mesures de gestion.

Une meilleure communication verticale est donc primordiale au sein des deux filières professionnelles afin que le vécu des personnes de terrain soit mieux pris en compte par les décisionnaires.

Un médiateur, ne prenant pas parti, pourrait tenter de mettre d'accord les différents protagonistes et aider à trouver des stratégies appropriées pour diminuer les tensions ainsi que relever les multiples incompréhensions des deux groupes professionnels comme leurs buts communs.

Les objectifs des gestionnaires sont souvent proches du désir des agriculteurs alors que ces derniers n'en sont pas conscients : en 2011 diminuer le nombre de sangliers et arrêter d'étendre les clôtures sur la région.

Un échange entre tous les protagonistes, qui ressentent le besoin de s'exprimer sur les dégâts, la gestion et/ou le rapport humain-animal, pourrait être fixé annuellement,

trimestriellement ou mensuellement (selon les besoins) dans un lieu neutre.

Permettre aux différents protagonistes de débattre et aux non-dits de disparaître aiderait les différents acteurs à mieux vivre leur situation et à mieux se comprendre mutuellement.

La seule espèce actuellement régulée dans le canton est donc la *bête noire*, plus appréciée dans les assiettes que sur pieds : sa viande faisant traditionnellement partie de plusieurs célébrations cantonales (Sélections de vin genevois, Escalade, Dîner suivant la validation du budget annuel cantonal).

Cet animal pâtit donc de son comportement non respectueux (mange comme un porc, gaspille, etc.) et de son aspect moins esthétique que les autres ongulés. L'imaginaire, qui représente le sanglier comme gibier de choix - à l'instar d'*Astérix et Obélix* - et les cervidés comme des animaux attendrissants à respecter - pensons à *Bambi* ou aux beaux cervidés qui apparaissent sur les panneaux nous signalant de faire attention à la faune -, a certainement une grande influence sur les choix de régulation. Ces schémas, souvent inconscients, qui altèrent la sensibilité de chacun étaient clairement en jeu en 2011 lorsque les tirs des chevreuils n'étaient pas envisagés. En 2013, les mentalités ont déjà passablement évoluées au vu des dégâts des cervidés : **un effort préventif maximum est souhaité par les protecteurs mais si les dégâts perdurent et deviennent trop chers pour le canton malgré la prévention, les chevreuils finiront par être régulés et ne seront pas repoussés dans les régions voisines.**

Il sera certainement plus rapide de faire retomber les chevreuils à une population supportable pour la région que les sangliers, car leur taux de reproduction n'atteint pas celui des suidés. Notons que ce ne sont pas uniquement des clôtures qui sont envisagées comme mesures préventives contre les chevreuils mais des émetteurs de bruits divers qui ont pour but d'effaroucher les cervidés gourmands. Il n'en reste pas moins que les mythes entourant le sanglier semblent beaucoup influencer les considérations et les actes face à cette espèce - bête de la nuit, dont la présence est indiquée par les dégâts mais qui est rarement observée tel un fantôme...

Alors que les dirigeants parlent d'une cohabitation entre agriculteurs et sangliers, les agriculteurs ne ressentent pas le voisinage avec cette espèce comme autre chose que de la coexistence : une existence simultanée dans l'espace mais le côtoiement des deux espèces est encore conflictuel et remet en cause le système. Parler de cohabitation n'est donc pas représentatif de la coexistence des sangliers et des agriculteurs présente dans la région étudiée. Le déséquilibre naturel perdure dans le Mandement genevois : d'une surexploitation des ressources (surproduction et chasse intensive), due à une vision anthropocentrique, on est arrivé à une telle reproduction des bêtes sauvages que leur nombre est ingérable pour l'espace rural - la conscience écologique diminuant la compassion pour le groupe paysan au profit de l'empathie envers les animaux.

Les clôtures n'ont pas été intégrées par les agriculteurs et ce transfert technologique paraît relativement inadéquat vu qu'il ne répond pas aux attentes du collectif cible : celles d'une gestion raisonnable des populations animales en fonction des ressources naturelles disponibles sur le territoire. Ce transfert a également été **incomplet en raison d'une mauvaise communication entre certains gestionnaires et certains agriculteurs.**

Un mandataire indépendant, disponible pour réaliser la prévention et l'entretien pour toute la région, permettrait probablement une meilleure acceptation de cette mesure de prévention qui est actuellement une contrainte obligatoire pour cultiver dans le Mandement.

Par ailleurs, **la régulation est sans cesse abordée lorsqu'on tente de parler de prévention, la prolifération des sangliers étant considérée comme cause de l'obligation de se protéger.** Dans un milieu clément comme le vallon de l'Allondon, les bêtes sauvages prolifèrent et s'étendent progressivement sur l'espace domestiqué mais le territoire n'est malheureusement pas extensible. À côté des ongulés (sanglier et chevreuil), le blaireau est très critiqué car cet animal routinier est emblématique pour les protecteurs genevois mais énerve les exploitants car il prélève régulièrement des raisins et fait des trous dangereux lorsqu'il est établi dans une parcelle mais au lieu d'être régulés les individus gênants sont déplacés. **Ce mustélidé avive ainsi les désaccords des agriculteurs face à la préservation alors que ce collectif professionnel est primordial pour une protection durable de la nature.** Si l'on considère lièvres, renards et oiseaux, qui peuvent créer de gros dégâts suivant les années, on réalise que la faune sauvage est bien présente dans le canton et trouble l'univers paysan.

Il est primordial que la population genevoise, et spécialement les protecteurs, comprennent que la régulation de toutes les espèces est indispensable pour avoir des populations animales sédentaires, et que la prévention limite les dégâts mais ne peut être la seule solution.

Au niveau des pratiques, l'actuelle gestion des sangliers montrent que les clôtures augmentent considérablement le travail des agriculteurs sans assurer une totale efficacité ; les tirs de régulation ne sont pas réalisés en fonction de la situation car les frais de compensations des dégâts restent la jauge des décisions de gestion.

Le fait que la viande de sanglier soit accessible à tout Genevois est très apprécié mais cela ne devrait pas imposer des contraintes aux gardes réalisant les tirs : le temps réellement voué à la régulation pourrait être augmenté.

Les carcasses pourraient être centralisées par un boucher pour être dépiautées et augmenter ainsi la rentabilité des nuits de régulation. Une chambre d'équarrissage devrait être trouvée dans la région du Mandement (réhabilitée ou louée).

D'autres changements, moins locaux et même nationaux, seraient également envisageables.

Les décideurs validant la gestion cantonale pourraient être plus nombreux et pourraient intégrer des personnes représentatives du monde paysan.

Le sanglier pourrait retrouver sa catégorie législative de nuisible comme il l'avait auparavant.

Des Surfaces de compensation écologique (payées par la Confédération) pourraient être dédiées aux sangliers et une contrepartie, sous forme de présentations aux protecteurs d'animaux de l'ampleur et des types de dégâts de la faune, pourrait être envisagée.

Il doit aujourd'hui être compris par tous que ces sangliers sont un bien commun et n'appartiennent à personne : le peuple ayant délégué aux autorités la charge de la gestion du sauvage dans le canton.

Des conférences annuelles données par les gestionnaires - énonçant les résultats précis sur la régulation, les coûts des mesures, leurs modifications et les essais en cours, ainsi que les objectifs communs ou encore les perspectives futures – pourraient reprendre place au sujet de toute la faune en incitant au débat interactif pour que les agriculteurs se sentent inclus dans la gestion cantonale de leur espace local. Des médias régionaux (journalistes mais aussi animateurs de radio et de télévision) pourraient être conviés à ces rencontres afin que l'information passe des gestionnaires aux agriculteurs et à tous les citoyens qui

financent la gestion à travers leurs impôts, souvent sans le savoir. Un apéritif genevois (vin régionaux et jambon de sanglier) serait une bonne façon de clore ces réunions dans la joie et la bonne humeur.

A un niveau plus général, cette étude confirme le fait que tout animal comme tout objet véhicule des connaissances et influence toute vie humaine en permanence. **Le sanglier est un opérateur social, spatial et territorial vu sa capacité à réorganiser les groupes, les frontières et les territoires.**

Les humains font intervenir des objets qui peuvent soit améliorer la situation si les techniques choisies sont adaptées aux besoins, soit la détériorer si les artifices ne correspondent pas aux représentations du collectif cible. **Un échange mutuel se crée en permanence entre les humains, les animaux et les objets qui construisent sans cesse leur réalité ; l'étho-anthropotechnologie permet ainsi de révéler comment les humains tentent, à l'aide d'outils divers, de s'adapter aux modifications constantes des limites entre sauvage et domestique et comment les animaux réagissent à ces artifices.** L'étude de la relation des humains et des animaux est ainsi primordiale pour envisager les multiples difficultés environnementales rencontrées, leurs effets et leurs pistes de résolution. Cette recherche a encore une fois souligné que **les communautés proches de la nature méritent un grand intérêt car elles subissent très souvent les décisions de personnes déconnectées de la réalité.**